

FIDAG  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
45, rue La Fayette  
75009 PARIS

BDO PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
43-47, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS

## **AGROGENERATION**

19 boulevard Malesherbes  
75008 Paris

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Le 30 avril 2026

FIDAG  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
45, rue La Fayette  
75009 PARIS

BDO PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
43-47, Avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS

## **AGROGENERATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION,**

### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'une impossibilité de certifier a été formulée sur les comptes consolidés au titre des exercices clos depuis le 31 décembre 2021.

### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

#### ***Incertitudes multiples***

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir d'opinion sur les comptes des sociétés opérationnelles ukrainiennes. Dans ce contexte, et la quasi-totalité de l'activité du groupe et de son patrimoine étant basée en Ukraine, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

#### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration adressé aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

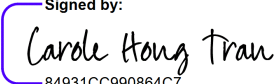
Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FIDAG

Signed by:  
  
84931CC990864C7...  
Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:  
  
83011DECCCFD42D...  
Anne-Catherine FARLAY



États financiers consolidés  
au 31 décembre, 2025



## SOMMAIRE

<b>BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDÉ DE VARIATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>9</b>
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
<i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	10
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	10
2.2. <i>Financement du fonds de roulement pour la saison</i>	13
2.3. <i>Vente des silos du Groupe</i>	13
2.4. <i>Cession de la filiale AF Podolivska LLC</i>	14
2.5. <i>Optimisation de la structure juridique du Groupe</i>	14
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	19
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	20
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	21
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	21
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	22
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	22
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	22
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	23
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	23
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	23
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	23
5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	24
5.1. <i>Financement du fonds de roulement pour la saison à venir</i>	24
6. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	24
6.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	24
6.2. <i>Consolidation</i>	26
6.3. <i>Conversion des devises</i>	26
6.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	28
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	28
6.6. <i>Dépréciation des actifs non-financiers</i>	29
6.7. <i>Agriculture</i>	29
6.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	31
6.9. <i>Subventions publiques</i>	32
6.10. <i>Stocks</i>	32
6.11. <i>Capital social</i>	32
6.12. <i>Impôts courants et différés</i>	33
6.13. <i>Avantages du personnel</i>	34
6.14. <i>Provisions</i>	34
6.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	35



6.16. <i>Rémunérations en actions</i>	35
7. INFORMATION SECTORIELLE	35
8. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	36
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
10. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37
11. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	38
11.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	38
12. STOCKS	38
13. ACTIFS BIOLOGIQUES	39
14. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	40
15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	41
16. EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	42
17. CAPITAL SOCIAL	44
18. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	44
19. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	44
20. PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	45
21. COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	46
22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	46
23. RÉSULTAT FINANCIER NET	47
24. RÉSULTAT PAR ACTION	48
25. PARTIES LIÉES	49
25.1. <i>Actionnariat et gouvernance</i>	49
25.2. <i>Transactions avec les parties liées</i>	50
25.3. <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	50
26. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	51



## Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Actifs non-courants</b>		<b>10 749</b>	<b>17 074</b>
Immobilisations incorporelles		46	64
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	8	5 767	7 019
Droits d'utilisation d'actifs (équipements)		336	423
Immobilisations corporelles	9	4 600	9 568
Actifs financiers non courants		-	-
Actifs biologiques		-	-
Actifs d'impôt différé		-	-
<b>Actifs courants</b>		<b>18 590</b>	<b>5 548</b>
Stocks	12	10 473	2 883
Actifs financiers		-	-
Actifs biologiques	13	2 153	1 997
Clients et autres créances	14	5 435	656
Disponibilités	15	529	12
<b>Total actifs</b>		<b>29 339</b>	<b>22 622</b>

Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Fonds propres</b>		<b>15 380</b>	<b>11 083</b>
Capital social	17	11 079	11 079
Prime d'émission	17	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(75 039)	(74 293)
Réserves de réévaluation		4 864	7 554
Variation des écarts de conversion		(35 644)	(38 159)
Résultat net		3 687	(1 533)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>6 161</b>	<b>7 456</b>
<b>Provisions</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières non courants	16	-	136
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	16	6 161	7 320
Impôts différés passifs		-	-
<b>Passifs courants</b>		<b>7 798</b>	<b>4 083</b>
<b>Provisions</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières courants	16	6 035	456
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	16	925	1 286
Fournisseurs et autres créanciers courants	18	838	2 220
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		-	122
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>29 339</b>	<b>22 622</b>



## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	2 025	2 024
<b>Chiffre d'affaires</b>	20	8 219	22 654
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	5 605	(147)
Coût des ventes	21	(8 223)	(16 904)
<b>Marge brute</b>		<b>5 601</b>	<b>5 603</b>
Frais commerciaux, généraux et administratifs	21	(729)	(1 799)
Autres produits et charges	22	880	(3 149)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre		(77)	-
Gain/(perte) résultant de la cession d'une filiale		2 193	-
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>7 868</b>	<b>655</b>
Résultat financier net	23	(4 181)	(2 188)
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat net d'impôt pour la période</b>		<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
		-	-
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>			
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		3 687	(1 533)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
<b>Résultat par action (en euros par action)</b>	24	<b>0,02</b>	<b>(0,01)</b>
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		3 687	(1 533)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
<b>Résultat dilué par action (en euros par action)</b>	24	<b>0,02</b>	<b>(0,01)</b>



## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

**2 025**

**2 024**

**Résultat net de la période**

**3 687**

**(1 533)**

**Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts**

-

-

Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles

-

-

Autres

-

-

**Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts**

**2 515**

**(627)**

Écarts de conversion constatés pendant la période

2 515

(627)

Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période

-

-

**Résultat global total de la période**

**6 202**

**(2 160)**



## Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation **	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre, 2023</b>	11 079	225 042	(118 608)	(74 426)	7 687	(37 532)	13 242	-	13 242
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	(627)	(627)	-	(627)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	133	(133)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(1 533)	-	-	(1 533)	-	(1 533)
<b>Solde au 31 décembre, 2024</b>	11 079	225 042	(118 608)	(75 826)	7 554	(38 159)	11 082	-	11 082
Variation du périmètre	-	-	-	-	(1 903)	-	(1 903)	-	(1 903)
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	2 515	2 515	-	2 515
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	787	(787)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	3 687	-	-	3 687	-	3 687
<b>Solde au 31 décembre, 2025</b>	11 079	225 042	(118 608)	(71 353)	4 864	(35 644)	15 380	-	15 380

(\*) Écarts de conversion

(\*\*) Relatif à l'amortissement de la réserve de réévaluation.



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2025	2024
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		3 687	(1 533)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
Amortissement des immobilisations		1 173	4 700
Plus- ou moins-values de cession		(1 349)	(158)
Résultat financier net		4 181	2 188
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(2 498)	(173)
Provision pour créances irrécouvrables		286	2 483
Pertes et dépenses résultant de la guerre		77	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		91	151
Gain/perte résultant de la cession d'une filiale		(2 193)	-
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>3 455</b>	<b>7 659</b>
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(1 382)	(763)
Variation de stocks		(3 044)	(584)
Variation d'actifs biologiques		903	(3 718)
Variation sur comptes clients et autres créances**		(2 616)	(1 418)
Impôt sur les bénéfices de société		-	(114)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(6 139)</b>	<b>(6 598)</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		<b>(2 683)</b>	<b>1 061</b>
<b>Marge opérationnelle</b>			
Acquisition de filiales		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(587)	(1 086)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisition d'immobilisations financières		(7 519)	-
Cession de filiales		4 567	-
Cession d'immobilisations corporelles		1 956	29
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		3 793	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>2 210</b>	<b>(1 057)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Achat / vente d'actions propres		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis		-	5
Émission d'emprunts		14 793	321
Remboursement d'emprunts		(8 586)	(164)
Paie ment de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(2 617)	(1 240)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(2 374)	152
Intérêts versés		(357)	(33)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>859</b>	<b>(959)</b>
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		131	252
<b>Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>517</b>	<b>(703)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture</b>	15	<b>12</b>	<b>715</b>
<b>Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture</b>	15	<b>529</b>	<b>12</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies</b>		<b>529</b>	<b>12</b>



## Notes annexes aux États financiers consolidés

---

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2026. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

### 1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 26 pour la Liste des entités consolidées.

### Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 25.1.



## 2. Principaux événements survenus au cours de la période

### 2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans plusieurs régions du pays, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication des présents états financiers consolidés, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture.

L'invasion russe de l'Ukraine continue d'avoir des conséquences profondes sur le secteur agricole du pays. L'agriculture était auparavant un pilier essentiel de l'économie ukrainienne, contribuant à hauteur de 10 % au PIB, employant 14 % de la main-d'œuvre et représentant 41 % des exportations totales. Cependant, le secteur a subi de graves perturbations.

En 2022, la superficie totale des terres cultivées a diminué de 20 % par rapport à 2021, et 15 % du capital agricole a été endommagé entre février et mai. La production de céréales et d'oléagineux a diminué de 30 % pour atteindre 73 millions de tonnes. L'augmentation du coût des intrants, en particulier des engrais et du diesel, a encore réduit les revenus agricoles. Le blocus initial des ports de la mer Noire a entraîné une forte baisse des exportations agricoles, même si des routes commerciales alternatives ont ensuite contribué à améliorer les expéditions, qui sont toutefois restées nettement inférieures aux niveaux d'avant l'invasion. Entre janvier et juin 2022, les prix à la production du blé et du maïs ont baissé de 45 %, alors même que les prix mondiaux augmentaient de 15 %. Le lancement de l'initiative céréalière de la mer Noire en juillet 2022 a facilité les exportations, mais les coûts logistiques élevés ont continué à exercer une pression à la baisse sur les prix à la production.

Les conditions météorologiques favorables en 2023 ont favorisé la reprise de la production de céréales et d'oléagineux, qui a atteint plus de 80 millions de tonnes, bien qu'elle reste nettement inférieure au niveau de 2021, qui dépassait les 105 millions de tonnes. La destruction du barrage de Kakhovka en juin 2023 a encore aggravé la situation des secteurs de l'aquaculture et de la pêche, triplant l'ampleur des dégâts. À la suite de la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire en août 2023, l'Ukraine a mis en place son propre corridor maritime temporaire, ce qui a considérablement amélioré la logistique des exportations et réduit l'écart entre les prix nationaux et mondiaux. Cela a contribué à renforcer les prix agricoles en 2024, compensant en partie les effets des conditions météorologiques défavorables et de la grave sécheresse qui ont nui aux rendements des récoltes de 2024, en particulier dans l'est de l'Ukraine, où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration.

L'année 2025 peut être caractérisée comme une période de stabilisation dans un contexte de guerre persistante. Bien que le secteur reste bien en deçà de son niveau d'avant-guerre, il a fait preuve d'une résilience considérable et a préservé sa capacité d'exportation. Néanmoins, la rentabilité globale reste très vulnérable à toute une série de défis persistants, notamment les conditions météorologiques défavorables – en particulier la sécheresse dans certaines régions (notamment dans la région de Kharkiv où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration) et les retards dans les récoltes d'automne – la contamination par les mines et la lenteur du déminage des terres agricoles, les dommages causés aux infrastructures, les perturbations liées à l'énergie et les pénuries de main-d'œuvre.



Selon la dernière évaluation conjointe rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après le début de l'invasion, le montant total des dommages directs causés au secteur agricole ukrainien s'élevait à 12,1 milliards de dollars au 31 décembre 2025, couvrant la destruction partielle ou totale de machines et d'équipements agricoles, d'infrastructures de stockage et de logistique, de bétail et de cultures pérennes, ainsi que le vol d'intrants et de produits agricoles. Les impacts les plus importants sont observés dans les machines et équipements et les actifs de stockage et sont géographiquement concentrés dans les régions situées en première ligne et à proximité, notamment les régions de Louhansk, Donetsk, Kharkiv, Zaporijia, Kherson, Soumy et Dnipropetrovsk. Les pertes totales sur cette période ont atteint 78 milliards de dollars, reflétant la baisse de la production agricole, y compris les récoltes non moissonnées, l'augmentation des coûts de production agricole et la baisse des prix à la production due à des perturbations logistiques persistantes au niveau des exportations. Ensemble, les dommages et les pertes ont limité l'accès aux produits et intrants agricoles, en particulier dans les régions situées en première ligne. Ces effets ont entraîné une baisse des niveaux de production, une augmentation des coûts des intrants et une plus grande incertitude sur les marchés, soulignant la nécessité prioritaire de restaurer les actifs productifs essentiels et de remédier aux contraintes d'accès et de liquidité dans les régions prioritaires et les groupes de producteurs vulnérables.

Compte tenu de l'ampleur des dommages et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, le montant total des besoins en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie est estimé à 55,3 milliards de dollars à la date des présents états financiers consolidés.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à subir les conséquences de l'invasion russe au cours de l'année 2025.

Bien que la Société ait évité de nouveaux dommages matériels directs en 2023-2024, deux nouveaux incidents impliquant la destruction d'actifs de production se sont produits au cours du premier semestre 2025 à la suite d'attaques de drones russes. Notamment, l'attaque du 28 avril 2025 contre les installations administratives et de stockage de l'une des fermes du Groupe a entraîné, entre autres conséquences, la destruction physique partielle des principaux registres comptables de toutes les fermes ukrainiennes du Groupe qui étaient stockés à cet endroit. Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, et malgré tous les efforts raisonnables déployés pour reconstituer la documentation en temps utile, le Groupe s'est trouvé objectivement dans l'impossibilité de publier ses états financiers consolidés pour le premier semestre 2025.

Outre les dommages directs causés à ses actifs au cours de la période considérée décrite ci-dessus, le Groupe a continué à faire face à des difficultés persistantes et à une baisse de son efficacité opérationnelle dans tous ses processus commerciaux en raison de coupures de courant fréquentes et d'alertes aériennes – d'une durée moyenne de plus de 7 heures par jour – en particulier dans la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs opérationnels du Groupe.

Malgré les difficultés persistantes, en 2025, la Société a tout mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de toutes ses exploitations et pour maintenir la continuité des activités du Groupe, à savoir :

- Au cours de la période précédant la publication des présents états financiers annuels, la Société a réalisé toutes les opérations agronomiques clés pour les saisons agricoles 2025 et 2026. Les semis de printemps ont eu lieu entre mars et mai 2025. La récolte a commencé début juillet 2025 et se



poursuivait encore en décembre 2025, environ 30 % de la superficie consacrée au maïs restant à récolter en raison de conditions météorologiques défavorables, d'une humidité élevée des grains à la fin de l'automne et des chutes de neige qui ont suivi. Dans l'ensemble, la production totale pour 2025 devrait atteindre environ 63 000 tonnes en décembre 2025, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à la récolte de 2024.

- À la mi-novembre 2025, le Groupe avait également achevé sa campagne de semis d'hiver pour la saison agricole 2026. Environ 9 100 hectares ont été ensemencés en cultures d'hiver. Le blé d'hiver est resté la principale culture, couvrant environ 8 700 hectares, ce qui correspond globalement à l'année précédente. En outre, le Groupe a procédé à des semis d'essai sur des superficies limitées de colza d'hiver (environ 90 hectares) et d'orge d'hiver (environ 310 hectares). Le reste des terres sera ensemencé au printemps 2026. Au total, le Groupe prévoit de cultiver environ 21 000 hectares pour la récolte 2026.
- En décembre 2025, le Groupe avait vendu environ 46 % des volumes de céréales qui devraient être commercialisés à partir de la récolte 2025. La stratégie commerciale prévoyait de conserver les stocks reportés jusqu'en 2026 afin de bénéficier de la hausse saisonnière des prix attendue au début de l'année prochaine, atténuant ainsi en partie l'impact de la baisse des volumes de production résultant des conditions météorologiques défavorables pendant la saison de croissance.
- Fin mars 2025, le Groupe a conclu un partenariat financier avec la banque publique ukrainienne Ukreximbank, qui lui a accordé une ligne de crédit renouvelable d'environ 7,8 M€, valable jusqu'en mars 2028 et soumise à un examen annuel. La ligne de crédit a été versée par tranches aux sociétés de production du Groupe et garantie par une garantie d'État ukrainienne sur la base d'un portefeuille, avec une garantie individuelle couvrant 80 % de la facilité. Ce financement a été soutenu par le nouvel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro. Pour la saison agricole 2026, la facilité de crédit susmentionnée a été renouvelée fin mars 2026.

La direction a préparé des prévisions financières actualisées, y compris des prévisions de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios les plus probables et les plus défavorables possibles pour les impacts commerciaux actuels de la guerre. Les prévisions ont été établies sur la base des hypothèses clés suivantes :

- l'évolution de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser les installations de production existantes du Groupe ;
- la capacité de mener des campagnes de récolte et de semis sur les exploitations agricoles actuellement gérées par le Groupe (environ 21 000 hectares) ;
- tous les actifs du Groupe disponibles à la date d'élaboration des prévisions sont sûrs et en bon état ;
- les itinéraires logistiques existants continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage de tiers continueront d'être disponibles ;



- le Groupe sera en mesure de se procurer des niveaux suffisants d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant et autres intrants pour la culture des céréales) pour les campagnes agricoles 2026 et 2027 ;
- le financement bancaire externe accordé par Ukreximbank restera disponible.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnablement possibles, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (environ 21 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

## 2.2 Financement du fonds de roulement pour la saison

Fin mars 2025, le Groupe a entamé une collaboration avec la banque publique ukrainienne Ukreximbank, qui lui a accordé une ligne de crédit « revolver » d'environ 7,8 M€ jusqu'en mars 2028, sous réserve d'un examen annuel, pouvant être débloquée en plusieurs versements entre trois sociétés de production du Groupe. Cette ligne de crédit a été garantie par une garantie d'État ukrainienne sur la base d'un portefeuille, avec un taux de garantie d'État individuel de 80 % de la ligne de crédit. Ce financement a été soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

## 2.3 Vente des silos du Groupe

La direction du Groupe a décidé, avec l'accord ultérieur du Conseil d'administration en janvier 2025, de céder deux des silos à grains du Groupe, d'une capacité de stockage combinée pouvant atteindre 70 000 tonnes. Cette décision a été motivée par plusieurs considérations stratégiques et avantages attendus, notamment :

- Les contraintes pesant sur le fonds de roulement du Groupe avant la campagne de semis de printemps, aggravées par un accès limité au financement bancaire externe en raison de la proximité des actifs opérationnels du Groupe avec la ligne de front.
- La détérioration de l'état des silos et l'insuffisance des ressources pour assurer leur bon fonctionnement, les contraintes financières du Groupe empêchant les investissements nécessaires dans la rénovation des infrastructures.
- La nature non essentielle des silos dans le modèle opérationnel du Groupe, compte tenu de leur emplacement sous-optimal. Par conséquent, le Groupe s'est principalement appuyé sur des installations de stockage tierces pendant la saison, tout en conservant une capacité de stockage



excédentaire et largement sous-utilisée pendant les périodes de baisse des volumes de production, comme en 2024, lorsque la sécheresse en Ukraine a entraîné une baisse significative des récoltes.

La vente des deux silos a été finalisée en avril 2025 et a permis de renforcer la trésorerie du Groupe pour la campagne de semis du printemps 2025, ainsi que de réduire les coûts d'exploitation fixes. Un expert indépendant a été mandaté pour évaluer la juste valeur de marché des actifs, et un appel d'offres concurrentiel a été organisé afin d'obtenir les conditions de vente les plus avantageuses.

#### **2.4 Cession de la filiale AF Podolivska LLC**

En octobre 2025, la Société a signé un accord avec un producteur agricole ukrainien local pour la cession des droits sociaux d'une exploitation agricole Podolivska située dans le district d'Izium, dans la région de Kharkiv, d'une superficie totale de 6 600 hectares. Cette transaction représentait plus de 20 % de la superficie totale des terres cultivées par le Groupe et était basée sur un prix de vente d'au moins 1,45 M€, soit au moins 220 euros par hectare. Le prix comprenait les droits de location des terres, ainsi qu'une partie des machines et des stocks. Une partie des équipements de l'exploitation vendue a été redistribuée au sein du Groupe afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Après l'achèvement des procédures de diligence raisonnable et la finalisation de la transaction fin décembre 2025, AgroGeneration a poursuivi ses activités sur environ 21 000 hectares de terres dans la région de Kharkiv en Ukraine.

La décision de la direction de procéder à la vente de la ferme a été motivée par plusieurs facteurs objectifs clés. Les terres de la ferme sont situées à proximité immédiate de la ligne de front et ont déjà fait l'objet d'attaques russes directes, entraînant des pertes matérielles tant au début de la guerre en Ukraine qu'au début de l'année 2025. Le rapprochement continu de la ligne de front vers cette zone a considérablement accru les risques liés au maintien d'une exploitation normale de la ferme. En outre, cette ferme est située dans la partie la plus méridionale de la région de Kharkiv, où les conditions climatiques sont moins favorables à la culture, ce qui a historiquement entraîné des performances de production plus faibles que celles des autres entités du Groupe.

#### **2.5 Optimisation de la structure juridique du Groupe**

Au cours de la période considérée, AgroGeneration a achevé l'optimisation de sa structure juridique. Fin juin 2025, Tornado Agroholding a été cédée à un tiers, après la vente d'un des silos en avril 2025. Comme indiqué précédemment, en octobre 2025, le Groupe a également cédé les droits sociaux de la société AF Podolivska LLC. En conséquence, au 31 décembre 2025, le Groupe comprenait une société mère enregistrée en France et trois entités juridiques en Ukraine, dont deux sociétés de production.

### **3. Gestion des risques financiers**

#### **3.1. Risques géopolitiques en Ukraine**

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.



Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, le déplacement de la population, l'endommagement des infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. À la fin de l'année 2025, environ 6,8 à 6,9 millions de réfugiés ukrainiens étaient recensés dans le monde, la grande majorité (plus de 90 %) cherchant refuge en Europe. À la fin de l'année 2025, les principaux pays d'accueil étaient l'Allemagne, la Pologne, la Tchéquie, le Royaume-Uni et l'Espagne. À la date du présent rapport, plus de 4,6 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En outre, la pauvreté en Ukraine reste élevée à la fin de 2025, avec environ 36,9 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit près du double du niveau d'avant-guerre. Sous l'effet des pertes d'emploi inégales, de la baisse des pensions réelles et de la guerre en cours, ce taux est resté pratiquement inchangé depuis 2024, avec plus de 9 millions de personnes touchées.

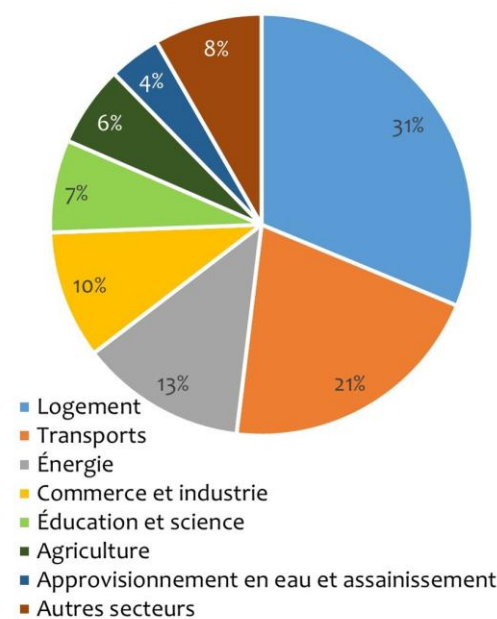
Selon la dernière évaluation conjointe rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après l'invasion russe de février 2022, les dommages directs subis par l'Ukraine s'élevaient à plus de 195 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Les dommages restent fortement concentrés dans les secteurs des infrastructures critiques, tels que l'énergie, le logement et les transports. Au total, les pertes économiques, qui comprennent les perturbations des flux économiques et de la production, ainsi que les coûts supplémentaires tels que l'enlèvement des débris, sont estimées à plus de 666 milliards de dollars.



**Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe et besoins de reconstruction, Md USD**

	Pertes directes	Besoins en matière de relèvement et de reconstruction*
Logement	61,1	89,8
Transports	40,3	96,3
Énergie	24,8	90,6
Commerce et industrie	19,2	63,3
Éducation et science	13,9	33,5
<b>Agriculture</b>	<b>12,1</b>	<b>55,3</b>
Approvisionnement en eau et assainissement	7,8	17,5
Culture et tourisme	4,5	11,5
Services municipaux	3,1	7,4
Télécommunications, numérique et médias	2,5	7,1
Environnement et forêts	2,0	3,1
Santé	1,8	23,6
Irrigation et ressources en eau	0,9	12,5
Protection sociale et moyens de subsistance	0,5	42,7
Justice et administration publique	0,5	1,0
Intervention d'urgence et protection civile	0,4	2,7
Finance et banque	0,0	2,1
Gestion des risques liés aux explosifs	0,0	27,6
<b>Total</b>	<b>195,1</b>	<b>587,7</b>

**Ukraine. Répartition des pertes directes, par secteur, en %**



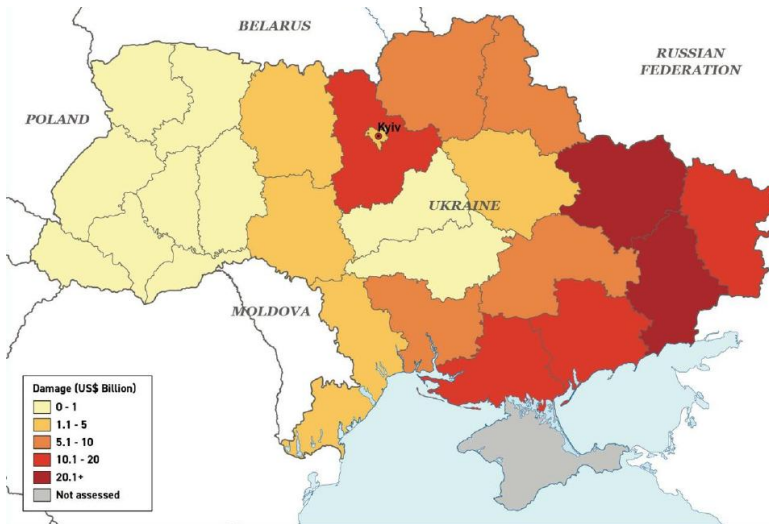
Source : Évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA5). Rapport de février 2026

\* Sur 10 ans



Les conséquences pour l'Ukraine restent considérables. Le rapport RDNA5 estime que les dommages

### Ukraine. Étendue des dégâts, par région (au 31 décembre 2025)



Source : Évaluation des dommages et des besoins (RDNA5)

directs causés aux bâtiments et aux infrastructures s'élèvent à plus de 195 milliards de dollars. Les secteurs les plus touchés sont le logement (plus de 61 milliards de dollars, soit 31 % du total des dommages), les transports (plus de 40 milliards de dollars, soit 21 %), l'énergie et les industries extractives (près de 25 milliards de dollars, soit 13 %) et le commerce et l'industrie (plus de 19 milliards de dollars, soit 10 %). Dans le secteur de l'énergie, on a constaté une augmentation supplémentaire significative de la destruction des actifs,

notamment des infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité, en particulier tout au long de l'année 2025 et au début de l'année 2026.

Les dommages les plus importants dans tous les secteurs ont été enregistrés dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Zaporizhzhia, Louhansk, Kherson et Kyiv. Le montant total des dommages dans ces régions s'élève à plus de 127 milliards de dollars, soit jusqu'à 78 % du montant total des dommages.

Au 31 décembre 2025, les besoins estimés en matière de relèvement et de reconstruction pour la prochaine décennie s'élèvent à près de 588 milliards de dollars, soit environ 2,8 fois le PIB nominal prévu de l'Ukraine pour 2025. Ce chiffre englobe les besoins des secteurs public et privé. Le cas échéant, les besoins totaux excluent ceux qui ont déjà été pris en charge par le budget de l'État ukrainien ou avec le soutien de partenaires internationaux. Neuf secteurs ont déclaré que plus de 20 milliards de dollars de besoins avaient déjà été satisfaits, ce qui inclut les contributions provenant à la fois de sources publiques et privées.

À l'approche de la fin de la quatrième année de l'invasion, l'économie ukrainienne et la production par habitant restent inférieures à leurs niveaux de 2021. Le PIB réel s'est contracté de 28,8 % en 2022. Bien que l'économie ait connu une reprise partielle en 2023, la dynamique s'est depuis affaiblie et la croissance a ralenti. Ce ralentissement reflète les contraintes pesant sur l'offre, en particulier la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences, ainsi que la destruction des infrastructures et les attaques répétées contre le système énergétique, qui ont limité la production industrielle et réduit la productivité dans tous les secteurs. En 2025, le PIB réel est resté inférieur de 21 % à son niveau de 2021, tandis que le PIB par habitant était inférieur de 10,5 %. Les premières estimations du ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture de l'Ukraine indiquent que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ukraine a augmenté de 2,2 % en 2025, contre 2,9 % en 2024. La croissance, tirée par les récoltes agricoles, les dépenses budgétaires et la demande des consommateurs, a été fortement freinée par les pénuries d'énergie, les perturbations logistiques et les dommages liés à la guerre qui se poursuivent.



Dans le même temps, la structure de l'économie a évolué. L'Ukraine a perdu certains de ses avantages comparatifs traditionnels dans certains sous-secteurs industriels. Cependant, l'augmentation des dépenses publiques a soutenu la demande globale et favorisé la croissance de la consommation. Elle a également encouragé l'innovation dans certaines industries de haute technologie, dont beaucoup sont liées à la production de défense. La reconstruction en cours a fait des dépenses d'investissement un moteur de croissance de plus en plus important. Néanmoins, l'économie continue de faire face à des contraintes structurelles de longue date, notamment un faible dynamisme des entreprises, une présence importante de l'État et une concurrence limitée. Ces défis sont désormais aggravés par de vives tensions sur le marché du travail : le chômage reste élevé, alors même que les entreprises signalent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est leur principale contrainte de production, ce qui met en évidence de profondes inadéquations structurelles.

Depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à des pressions budgétaires et extérieures interdépendantes, principalement dues à des dépenses de défense exceptionnellement élevées. Les déficits budgétaires annuels ont atteint environ 25 % du PIB, soit le niveau le plus élevé au monde. La hausse des dépenses publiques a également accru la demande d'importations, creusant le déficit courant et exerçant une pression sur les réserves de change. Bien que les autorités et les partenaires internationaux aient mobilisé des financements concessionnels et des subventions substantiels pour répondre aux besoins budgétaires et extérieurs, les engagements ne couvrent généralement qu'un à deux ans. Cela nécessite de fréquentes négociations de nouveaux programmes de soutien et crée une incertitude récurrente quant au financement à moyen terme. Parallèlement, la dette publique est passée de moins de 50 % du PIB en 2021 à près de 100 % en 2025.

Les besoins importants en matière de dépenses, l'incertitude persistante et les chocs répétés ont contribué à une forte volatilité de l'inflation. Celle-ci a atteint plus de 26 % à la fin de 2022, avant de retomber à 3,2 % en mars 2024, puis de remonter à 15,9 % en mai 2025, pour finalement redescendre à 7,4 % en janvier 2026. Ces fluctuations reflètent les perturbations de l'offre et les chocs externes – tels que les attaques contre les infrastructures énergétiques nécessitant des ajustements tarifaires – ainsi que les tensions dans la politique macroéconomique. Le mandat de la Banque nationale d'Ukraine (BNU) visant à garantir la stabilité des prix exige le maintien de conditions monétaires relativement strictes. Cependant, la hausse des taux d'intérêt augmente également les coûts d'emprunt intérieurs pour le gouvernement dans un contexte de déficits budgétaires importants. Pour gérer ce compromis, la BNU s'est appuyée sur une double stratégie : intervenir sur le marché des changes pour limiter la dépréciation et contenir l'inflation importée, permettant ainsi aux taux d'intérêt de rester plus bas que ce qui serait autrement nécessaire. La viabilité de cette approche dépend de l'adéquation des réserves de sécurité, car les pressions sur les réserves ou l'incertitude quant à leur reconstitution pourraient réactiver les risques inflationnistes.

Les perspectives de croissance à court terme restent limitées. Si les hostilités persistent tout au long de 2026, la croissance devrait rester autour de 2 %. Si un cessez-le-feu est conclu d'ici la fin de 2026, la croissance pourrait s'accélérer modestement pour atteindre 4 % en 2027 et 4,5 % en 2028. Les pressions budgétaires devraient rester élevées en raison du maintien des dépenses de défense, même dans le cas d'un cessez-le-feu. Le FMI estime les besoins de financement extérieur à 136,5 milliards de dollars pour la période 2026-2029, en supposant une consolidation des dépenses à partir de 2027, tandis que les dépenses publiques d'investissement resteront élevées. Le financement devrait reposer principalement sur de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels, avec une contribution progressivement croissante des sources



nationales. De 2022 à 2025, l'Ukraine a reçu environ 168 milliards de dollars de financement international provenant d'une large coalition de donateurs, menée par l'UE, les États-Unis, le FMI, la Banque mondiale et des partenaires bilatéraux clés. Dans le scénario de référence, la viabilité de la dette dépend d'une éventuelle restructuration visant à réduire l'encours de la dette et les besoins de financement bruts à moyen terme. Si les projections à court terme restent prudentes, le potentiel de croissance à moyen et long terme de l'Ukraine pourrait être nettement plus élevé s'il était soutenu par des cadres politiques solides, des réformes structurelles globales, la poursuite de la mise en œuvre des réformes du plan ukrainien et une intégration plus profonde dans le marché unique de l'UE.

Dans l'ensemble, le rythme de la reprise économique ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit encore aujourd'hui. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe en Ukraine, du maintien de la stabilité des infrastructures énergétiques du pays (qui ont de nouveau été fortement touchées par les attaques de missiles russes en 2025), à l'amélioration de la situation en matière d'exportation des produits ukrainiens, à la croissance de la demande des consommateurs grâce à l'augmentation des revenus de la population ukrainienne, au maintien du soutien financier international et au succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de reprise (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et les performances du Groupe au cours de la période considérée ont été pris en compte dans la préparation des présents états financiers consolidés annuels. Toutes les filiales agricoles du Groupe sont situées dans la région de Kharkiv, en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, déjà en cours depuis février 2022.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

### **3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal**

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.



Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

### 3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

#### Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier. Depuis le début de l'invasion russe, début 2022, l'Ukraine a un taux de change fixe, déterminé par les résolutions de la Banque nationale. Le 24 février 2022, il était de 29,3 UAH/USD, mais en 5 mois, en raison de la forte inflation, la Banque nationale a dû abaisser le taux de change officiel à 36,57 UAH/USD, qui était en place à partir de juin 2023. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH/USD, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité gérée du taux de change (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023. Selon la BNU, le taux de change officiel entre la hryvnia et le dollar était de 38,00 UAH/USD au début de l'année 2024, et de 42,04 UAH/USD à la fin de l'année. Le taux de change par rapport à l'euro est passé de 41,996 UAH/€ à 43,9266 UAH/€ au 31 décembre 2024. Malgré les risques militaires et les fluctuations sur le marché interbancaire, la politique de change de la BNU a permis à la hryvnia de maintenir une fourchette de taux de change relativement contrôlée tout au long de l'année 2024. En 2025, le marché des changes ukrainien a continué de fonctionner selon un régime de flexibilité contrôlée, qui a assuré une relative stabilité de la hryvnia face au dollar américain tout en s'affaiblissant simultanément face à l'euro, en raison à la fois de facteurs macroéconomiques internes et de la dynamique des marchés monétaires mondiaux. À la fin de l'année 2025, le taux de change UAH/USD s'est établi à environ 42,3-42,4, et le taux UAH/€ a atteint environ 49,8.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.



## **Dettes financières**

### Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2025, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 48 k€).

### Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'était pas exposé au risque de change, car il ne détenait aucun actif ou passif financier libellé en devises étrangères. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'a été présentée pour ce risque.

## **3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières**

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Depuis février 2022, les prix des cultures commerciales en Ukraine restent fortement influencés par l'invasion militaire russe en cours, qui, à la date du présent rapport, n'est toujours pas résolue.

En 2025, le marché des cultures de rente en Ukraine a été caractérisé par une « inflation tirée par les exportations », les prix intérieurs atteignant des sommets historiques en hryvnia en raison de la dépréciation de la monnaie par rapport au dollar américain et à l'euro. Alors que les références mondiales restaient relativement modérées, le blé et le maïs ukrainiens sont restés compétitifs grâce à la stabilité logistique en mer Noire, tandis que les oléagineux ont enregistré des rendements particulièrement élevés, portés par la forte demande de l'UE et le taux de change favorable de l'euro. Cependant, ces revenus nominaux records ont été largement compensés par une compression persistante des marges, les coûts croissants des intrants importés – tels que le carburant, les semences et les engrais – ayant augmenté parallèlement aux taux de change, laissant les agriculteurs face à des perspectives financières complexes à l'approche de la saison des semis 2026.

## **3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures**

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.



Les entreprises ont été confrontées à de graves problèmes de liquidités, dus à un accès limité aux investissements étrangers et à la capacité de crédit réduite du secteur bancaire national. Ces difficultés se sont particulièrement accentuées depuis le début de la guerre à grande échelle en Ukraine, fin février 2022. La situation est encore aggravée par l'emplacement des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv, près de la ligne de front, ce qui limite considérablement tant la disponibilité que la diversité des sources de financement externes.

Néanmoins, en mars 2025, le Groupe a réussi à obtenir un financement externe d'environ 7,8 M€ (une ligne de crédit renouvelable pour le financement du fonds de roulement) auprès de la banque ukrainienne Ukreximbank afin de couvrir les besoins en fonds de roulement pour la campagne agricole 2025. La ligne de crédit a été renouvelée en mars 2026 (cf. Notes 2.2, 5.1).

### **3.6. Risques de contrepartie**

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

### **3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux**

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. Historiquement, AgroGeneration a financé la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays. En particulier, un certain nombre de restrictions administratives temporaires sur les transactions de devises et les mouvements transfrontaliers de capitaux ont été introduites par la Banque nationale d'Ukraine (BNU) lors de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

## **4. Principaux jugements et estimations comptables**

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont ceux indiqués dans la suite de la section.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables au regard des circonstances.



#### **4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles**

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

#### **4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture**

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2025, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 77 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

#### **4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres**

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

#### **4.4. Juste valeur des immobilisations**

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.



Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, des constructions, des machines et équipements et des autres actifs ne diffère pas sensiblement de la juste valeur au 31 décembre 2025.

## 5. Événements postérieurs à la date de clôture

### 5.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir

Fin mars 2026, le Groupe a renouvelé une ligne de crédit d'environ 7,0 M€ accordée par Ukreximbank à des fins de fonds de roulement. La ligne de crédit est disponible en plusieurs tranches pour deux des sociétés de production du Groupe. Comme indiqué précédemment, la ligne de crédit est garantie par un portefeuille de garanties de l'État ukrainien, avec un taux de couverture individuel de 80 % du montant de la ligne de crédit. Le financement est en outre soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

## 6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

### 6.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2025. Elles comprennent (i) les IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) ou l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2025. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2025 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2024, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Au cours de l'exercice actuel, le Groupe a appliqué un certain nombre de modifications aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont applicables à une période annuelle commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date.

- Amendements à la norme IAS 21 – Absence d'interchangeabilité.
- Droits d'utilisation d'actifs « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Conversion vers une monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste

Leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants figurant dans les présents états financiers consolidés.

Le Groupe/la Société n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.



## Normes IFRS nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes comptables et certains amendements aux normes comptables ont été publiés mais ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2025. Toutefois, la Société n'a pas adopté par anticipation les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les amendements sont présentés ci-dessous :

	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1 janvier 2027
IFRS 19 - Filiales sans obligation de rendre des comptes : Informations à fournir	1 janvier 2027
Amendements à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 – Contrats faisant référence à une électricité dépendante de la nature	1 janvier 2026
Amendements à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 - Classification et évaluation des instruments financiers	1 janvier 2026
Améliorations annuelles des normes comptables IFRS — Volume 11, qui comprend les modifications suivantes :	1 janvier 2026
IFRS 1 : Comptabilité de couverture par un nouvel adoptant	
IFRS 7 : Gains ou pertes liés à la décomptabilisation	
IFRS 7 : Informations à fournir sur les écarts différés entre la juste valeur et le prix de transaction	
IFRS 7 : Introduction et informations à fournir sur le risque de crédit	
IFRS 9 : Décomptabilisation par le preneur des passifs liés aux contrats de location	
IFRS 9 : Prix de transaction	
IFRS 10 : Détermination d'un « agent de fait »	
IAS 7 : Méthode du coût	

Le Groupe évalue actuellement l'impact de l'IFRS 18, en particulier en ce qui concerne la structure du compte de résultat du Groupe, le tableau des flux de trésorerie et les informations supplémentaires requises pour les mesures de performance définies par la direction. Le Groupe évalue également l'impact sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris pour les éléments actuellement qualifiés d'« autres ».

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des autres normes et amendements susmentionnés ait un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe pour les périodes à venir. En 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour les passifs liés aux contrats de location-financement et les actifs correspondants liés aux droits d'utilisation, conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure l'intégralité du paiement effectif du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux droits d'utilisation. Pour plus de détails, se reporter à la Note 5 des états financiers consolidés pour l'année 2021.



## 6.2. Consolidation

### (a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

### (b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

## 6.3. Conversion des devises

### (a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).



### (b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

### (c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2025) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	47,06	49,86	43,46	43,93
Dollar américain (USD)	1,08	1,18	1,08	1,04

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.



#### 6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

#### 6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.



La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

## 6.6. Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

## 6.7. Agriculture

### (a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

*L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.*

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.



### (b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

#### (i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

#### *pour la détermination des prix*

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

#### *pour la détermination des rendements*

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

### (c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et



de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock.

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

### **6.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers**

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.



### Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2025	2024
Intérêts sur passifs de loyers	1 674	1 524
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	49	29
Charges liées aux contrats de location de courte durée	-	11

### Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2025	2024
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	2 617	1 240

### 6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

### 6.10. Stocks

#### (a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

#### (b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 6.7 (c) – Agriculture.

#### (c) En-cours

Cf. Note 6.7 (d) – Agriculture.

### 6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.



## 6.12. Impôts courants et différés

### (a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2025 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;



- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

*(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine*

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 3 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2025, 2 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2025 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

### **6.13. Avantages du personnel**

*(a) Engagements de retraite*

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

*(b) Indemnités de fin de contrat*

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

### **6.14. Provisions**

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.



### **6.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

### **6.16. Rémunérations en actions**

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

## **7. Information sectorielle**

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 3 entités juridiques exploitant environ 21 000 hectares de terres agricoles (au 31 décembre 2024, il était composé de 5 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres agricoles).



## 8. Droits d'utilisation d'actifs

### Terrains

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>31 décembre 2023</b>	<b>12 669</b>	<b>(5 708)</b>	<b>6 961</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(1 347)	(1 347)
Écarts de conversion	(394)	170	(224)
Autres variations	436	1 193	1 629
<b>31 décembre 2024</b>	<b>12 711</b>	<b>(5 692)</b>	<b>7 019</b>
Acquisitions	3 303	-	3 303
Cessions	(1 256)	-	(1 256)
Amortissements de l'exercice	-	(1 247)	(1 247)
Cession liée à la cession de la société	(2 878)	1 222	(1 656)
Écarts de conversion	(1 570)	1 174	(396)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>10 310</b>	<b>(4 543)</b>	<b>5 767</b>

### Équipements

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>31 décembre 2023</b>	<b>2 077</b>	<b>(398)</b>	<b>1 679</b>
Acquisitions	15	-	15
Amortissements	-	(244)	(244)
Écarts de conversion	(11)	-	(11)
Cessions	-	-	-
Autres variations	(1 620)	604	(1 016)
<b>31 décembre 2024</b>	<b>461</b>	<b>(38)</b>	<b>423</b>
Acquisitions	-	-	-
Amortissements	-	(62)	(62)
Écarts de conversion	234	1	234
Cessions	-	-	-
Cession liée à la cession des sociétés	(94)	31	(63)
Autres variations	(288)	91	(197)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>313</b>	<b>24</b>	<b>336</b>

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).



## 9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette			
	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	En cours et préparations	Total
<b>31 décembre 2023</b>	<b>1 841</b>	<b>8 743</b>	<b>68</b>	<b>10 652</b>	-	(168)	(168)	1 841	8 575	68	10 484
Acquisitions	69	441	(3)	507	-	-	-	69	441	(3)	507
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 890)	(1 890)	-	(1 890)	-	(1 890)
Écarts de conversion	(75)	(420)	-	(495)	-	97	97	(75)	(323)	-	(398)
Cessions	(1)	(168)	(61)	(230)	-	82	82	(1)	(86)	(61)	(148)
Autres mouvements	-	1 086	-	1 086	-	(73)	(73)	-	1 013	-	1 013
<b>31 décembre 2024</b>	<b>1 834</b>	<b>9 682</b>	<b>4</b>	<b>11 520</b>	-	(1 952)	(1 952)	1 834	7 730	4	9 568
Acquisitions	111	471	5	587	-	-	-	111	471	5	587
Amortissements	-	-	-	-	(59)	(1 574)	(1 634)	(59)	(1 574)	-	(1 634)
Écarts de conversion	(148)	(1 195)	(1)	(1 344)	(1)	279	278	(150)	(915)	(1)	(1 066)
Cessions	(1 259)	(1 583)	-	(2 841)	74	482	556	(1 185)	(1 101)	-	(2 286)
Cessions liées à la cession de sociétés	(96)	(1 058)	-	(1 154)	12	376	388	(84)	(682)	-	(766)
Autres mouvements	-	288	-	288	-	(91)	(91)	-	197	-	197
<b>31 décembre 2025</b>	<b>442</b>	<b>6 605</b>	<b>8</b>	<b>7 055</b>	<b>25</b>	<b>(2 481)</b>	<b>(2 456)</b>	<b>468</b>	<b>4 124</b>	<b>8</b>	<b>4 600</b>

## 10. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Non courants		Courants		Total
	Filiales non consolidées (1)	Autres immobilisations financières (2)	Dépôts à terme (3)		
<b>31 décembre 2023</b>	-	-	7	7	
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	50	50	
Cession d'immobilisations financières	-	-	(55)	(55)	
Autres mouvements	-	-	-	-	
Écarts de conversion	-	-	(2)	(2)	
<b>31 décembre 2024</b>	-	-	-	-	
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	-	
Autres mouvements	-	-	-	-	
Écarts de conversion	-	-	-	-	
<b>31 décembre 2025</b>	-	-	-	-	



## 11. Impôt sur les sociétés

### 11.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
Impôts courants	-	-
Impôts différés	-	-
<b>Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
Résultat comptable avant impôt	3 687	(1 533)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%
<b>(Charge) / gain fiscal théorique</b>	<b>922</b>	<b>383</b>
<b>Impact de :</b>		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine	208	(416)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	(1 060)	361
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées		
pertes fiscales utilisées	(70)	-
différence entre les taux d'imposition français et étrangers		(328)
Gain / (perte) hors imposition effective	-	-
<b>Charge d'impôt sur le revenu comptabilisé dans le compte de résultat consolidé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Pour plus de détails, se reporter à la Note 6.12.

## 12. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2025</u>				<u>31 décembre 2024</u>			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	515	(59)	-	456	734	(136)	-	598
Stock d'en-cours	1 033	-	-	1 033	1 931	-	-	1 931
Produits agricoles	8 984	-	-	8 984	354	-	-	354
<b>Total</b>	<b>10 532</b>	<b>(59)</b>	<b>-</b>	<b>10 473</b>	<b>3 019</b>	<b>(136)</b>	<b>-</b>	<b>2 883</b>

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2025-2026, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et autres fournitures. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2025, le stock de produits agricoles, qui représente 8 985€, se compose principalement de 29 856 t de céréales provenant de la récolte de 2025 (1 776 t au 31 décembre 2024) (cf. Note 13 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.



### 13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2025</u>			<u>31 décembre 2024</u>		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
<b>Courants</b>						
Cultures dans les champs	1 092	1 059	2 153	2 261	(264)	1 997
<b>Total actifs biologiques courants</b>	<b>1 092</b>	<b>1 059</b>	<b>2 153</b>	<b>2 261</b>	<b>(264)</b>	<b>1 997</b>
<b>TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES</b>	<b>1 092</b>	<b>1 059</b>	<b>2 153</b>	<b>2 261</b>	<b>(264)</b>	<b>1 997</b>

Les actifs biologiques du Groupe sont constitués de céréales (blé d'hiver, colza d'hiver, orge d'hiver) plantées au 31 décembre 2025 en vue d'une récolte au second semestre 2026 en Ukraine, ainsi que d'une quantité négligeable de maïs de la récolte 2025 encore en champ, qui sera récolté début 2026.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des cultures sur pied est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2025 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	<u>31 décembre 2025</u>				<u>31 décembre 2024</u>			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	8 696	3,9	174	2 010	8 723	4,0	170	1 997
Colza d'hiver	93	2,7	376	51	-	-	-	-
Orge d'hiver	313	3,8	161	66	-	-	-	-
Maïs	229	1,4		26	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 331</b>			<b>2 153</b>	<b>8 723</b>			<b>1 997</b>

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2025 avaient été supérieures/inférieures de 1 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 77 k€.



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	Cultures	TOTAL
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>3 001</b>	<b>3 001</b>
Actifs biologiques courants	3 001	3 001
Actifs biologiques non courants	-	-
<hr/>		
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	1 311	1 311
Coûts engagés sur la période	9 353	9 353
Variation de stocks liée à la récolte	(11 377)	(11 377)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(147)	(147)
Dépréciation des WIP / BA suite aux conséquences de la guerre	-	-
Écart de conversion	(144)	(144)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>1 997</b>	<b>1 997</b>
Actifs biologiques courants	1 997	1 997
Actifs biologiques non courants	-	-
<hr/>		
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	1 931	1 931
Coûts engagés sur la période	15 593	15 593
Variation de stocks liée à la récolte	(18 644)	(18 644)
Pertes d'actifs biologiques suite à la cession d'une société	(510)	(510)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	1 059	1 059
Écart de conversion	728	728
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>2 153</b>	<b>2 153</b>
Actifs biologiques courants	2 153	2 153
Actifs biologiques non courants	-	-

#### 14. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Aide financière accordée	4 352	-
Créances clients	35	87
Avances versées (1)	45	80
Autres créances	920	172
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	-	274
Créances de TVA	57	37
Charges constatées d'avance	26	6
<b>Clients et autres créances</b>	<b>5 435</b>	<b>656</b>
	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	-	42
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	5 435	614
<b>Clients et autres créances</b>	<b>5 435</b>	<b>656</b>



L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2025 correspondent à des préparations auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2026.

## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Disponibilités	529	12
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>529</b>	<b>12</b>

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	-	3
Libellé en USD	-	1
Libellé en UAH	529	8
<b>Total</b>	<b>529</b>	<b>12</b>



## 16. Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
Contrats de location financiers	(1)	-	-	-	-	136	135	-	135	271
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1)	6 161	925	-	925	7 320	659	627	1 286	8 606
Emprunts bancaires	(2)	-	5 962	72	6 035	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3)	-	-	-	-	-	321	-	321	321
<b>Total emprunts</b>		<b>6 161</b>	<b>6 887</b>	<b>72</b>	<b>6 960</b>	<b>7 456</b>	<b>1 115</b>	<b>627</b>	<b>1 742</b>	<b>9 198</b>

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(2) Ligne de crédit accordée par Ukreximbank

(3) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée (0,3 M€)

### Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels</b>		
Moins d'un an	330	2 622
Un à cinq ans	3 006	7 908
Plus de cinq ans	7 579	7 897
<b>Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2025</b>	<b>10 915</b>	<b>18 427</b>

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2025	Total
Contrats de location financiers	-	-
Emprunts bancaires	6 035	6 035
Autres dettes financières	-	-
<b>Total emprunts</b>	<b>6 035</b>	<b>6 035</b>

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	5 962	-	-
Contrats de location financiers	-	-	271	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	7 086	-	7 979
Autres dettes financières	-	-	-	321
<b>Total emprunts</b>	<b>-</b>	<b>13 048</b>	<b>271</b>	<b>8 300</b>



Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
<b>Devise :</b>		
EUR	-	-
USD	-	299
UAH	13 121	8 899
<b>Total emprunts</b>	<b>13 121</b>	<b>9 198</b>

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>424</b>	<b>8 831</b>	<b>6 223</b>	<b>15 478</b>
Émission d'emprunts	-	-	321	321
Remboursement d'emprunts	(164)	-	-	(164)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(1 240)	-	(1 240)
Charges d'intérêts	33	1 524	-	1 557
Intérêts remboursés	(33)	-	-	(33)
Ajustements de change	11	(270)	-	(259)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	(239)	(6 223)	(6 462)
Dépréciation	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>271</b>	<b>8 606</b>	<b>321</b>	<b>9 198</b>

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>271</b>	<b>8 606</b>	<b>321</b>	<b>9 198</b>
Émission d'emprunts	-	-	14 793	14 793
Remboursement d'emprunts	(125)	-	(8 461)	(8 586)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(2 617)	-	(2 617)
Charges d'intérêts	62	1 674	377	2 113
Intérêts remboursés	(19)	-	(338)	(357)
Ajustements de change	(188)	(1 528)	(658)	(2 374)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	2 852	-	2 852
Cession de la société	-	(1 901)	-	(1 901)
Dépréciation	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>-</b>	<b>7 086</b>	<b>6 035</b>	<b>13 121</b>

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
EUR	0,00%	0,00%
USD	0,00%	4,56%
UAH	16-17%	19,63%



## 17. Capital Social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
<b>31 décembre 2023</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>
Autres actions émises	-	-	-
<b>31 décembre 2024</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>
Autres actions émises	-	-	-
<b>31 décembre 2025</b>	<b>11 079 319</b>	<b>221 586 387</b>	<b>225 041 745</b>

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun instrument financier en circulation.

## 18. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Dettes fournisseurs	134	74
Avances reçues	455	1 480
Dettes fiscales et sociales	-	336
Dettes de TVA	-	1
Revenu différé	-	9
Autres créditeurs	249	165
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	-	67
Dettes aux conditions de cession des entreprises	-	88
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>838</b>	<b>2 220</b>

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	-	323
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	838	1 897
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>838</b>	<b>2 220</b>

## 19. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

Comptabilisés au coût amorti

Comptabilisés à la juste valeur

Valeur comptable totale au 31

Valorisés à prix

Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7



Note		par le compte de résultat	en capitaux propres	décembre 2025	d'acquisition	Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3: valorisation basée sur des données de marché inobservables
<b>Actifs</b>								
	Actifs financiers (non courants)	-	-	-	-	-	-	-
	Actifs financiers (courants)	-	-	-	-	-	-	-
15	Clients et autres créances	5 307	-	5 307	5 307	-	-	5 307
16	Disponibilités	-	529	529	-	529	-	-
<b>Dettes</b>								
17	Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	-	-	-	-	-	-	-
17	Location-financement (courants et non courants)	(5 973)	-	(5 973)	(5 973)	(5 973)	-	-
17	Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(6 348)	-	(6 348)	(6 348)	(6 348)	-	-
17	Autres dettes financières	(800)	-	(800)	(800)	(800)	-	-
19	Fournisseurs et autres créanciers courants	(342)	-	(342)	(342)	-	-	-

**Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2024**

(en milliers d'euros)	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2024	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres		Valorisés à prix d'acquisition	Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables
<b>Actifs</b>								
		Actifs financiers (non courants)						
		Actifs financiers (courants)						
	16	Clients et autres créances	259	-	259	259	-	-
	17	Disponibilités	-	12	12	-	12	-
<b>Dettes</b>								
	18	Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	-	-	-	-	-	-
	18	Location-financement (courants et non courants)	(271)	-	(271)	(271)	-	-
	18	Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(8 606)	-	(8 606)	(8 606)	-	-
	18	Autres dettes financières	(321)	-	(321)	(321)	-	-
	201	Fournisseurs et autres créanciers courants	(394)	-	(394)	(394)	-	-

**20. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires**

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Ventes de produits agricoles (1)	8 138	22 361
Services et autres (2)	81	293



<b>Total chiffre d'affaires des activités poursuivies</b>	<b>8 219</b>	<b>22 654</b>
---	--------------	---------------

- (1) Au cours de l'exercice 2025, AgroGeneration a vendu environ 33 000 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 93 401 tonnes en 2024).  
 (2) Les services consistent principalement en des services de machinerie agricole pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Ukraine	8 219	19 890
France	-	2 764
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>8 219</b>	<b>22 654</b>

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>CA récoltes</b>	<b>8 138</b>	<b>22 421</b>
Récolte 2023	-	7 302
Récolte 2024	210	15 119
Récolte 2025	7 928	-
<b>Services et autres</b>	<b>81</b>	<b>233</b>
<b>Total CA</b>	<b>8 219</b>	<b>22 654</b>

Parmi ses clients, le Groupe compte un client principal auquel il a vendu pour 6,7 M€ de marchandises en 2025 (en 2024, trois grands clients totalisant un CA de 11,7 M€) représentant 84 % du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.

## 21. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coût des ventes	(8 223)	(16 904)
Frais généraux & administratifs	(729)	(1 799)
<b>Charges par fonction</b>	<b>(8 952)</b>	<b>(18 703)</b>
Achats matières premières, services et locations	(3 531)	(11 852)
Charges de personnel	(849)	(2 456)
Amortissements	(1 173)	(4 701)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(3 107)	320
Autres charges	(291)	(15)
<b>Charges par nature</b>	<b>(8 952)</b>	<b>(18 703)</b>

En moyenne, au cours de l'exercice 2025 le Groupe comptait 208 salariés (en 2024 : 352 salariés).

## 22. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits de cession des immobilisations (1)	1 957	158
Autres produits	1 018	911
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 975</b>	<b>1 069</b>
Valeur nette comptable des immobilisations cédées (1)	(608)	-
Dépréciation due à la réévaluation des immobilisations	-	-
Provision pour créances irrécouvrables	(286)	(2 520)
Activités caritatives et dépenses connexes	-	-



Autres charges	(1 202)	(1 698)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(2 095)</b>	<b>(4 218)</b>

<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>880</b>	<b>(3 149)</b>
---	------------	----------------

(1) En avril 2025, le Groupe a cédé deux silos à grains. Le produit de la cession et les valeurs comptables correspondantes sont pris en compte.

### 23. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		2025	2024
Coût d'emprunt	(1)	(2 372)	(337)
Gains et pertes de change		(1 231)	(472)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	867	460
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(2 098)	(932)
Autres		(578)	(1 379)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(4 181)</b>	<b>(2 188)</b>

#### Charges d'intérêts

(1) Le coût d'emprunt est principalement composé des intérêts sur le crédit-bail et des intérêts sur les emprunts courus au cours de l'exercice.

#### Gains et pertes de change

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne détenait aucun actif ni passif libellé en devises étrangères.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 867 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2025 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle l'actif/passif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Le principal gain de change réalisé a eu lieu sur les transactions et les règlements intersociétés en 2025.

(3) Pertes de change non réalisées enregistrées par le Groupe en 2025 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement).

Les autres charges financières comprennent 578 k€ d'intérêts débiteurs liés aux opérations d'escompte sur les dettes fournisseurs.



## 24. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	2 025	2 024
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	3 687	(1 533)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
<b>Résultat net consolidé - part du groupe</b>	<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
Effet lié à la dilution	-	-
<b>Résultat net consolidé après effet de la dilution</b>	<b>3 687</b>	<b>(1 533)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>221 586 387</b>	<b>221 586 387</b>
<b>Résultat net - part du groupe par actions (euros)</b>	<b>0,02</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)</b>	<b>0,02</b>	<b>(0,01)</b>
Résultat net par action des activités poursuivies (euros)	0,02	(0,01)
Résultat net par action après dilution des activités poursuivies (euros)	0,02	(0,01)
Résultat net par action - des activités non poursuivies (euros)	-	-
Résultat net par action après dilution - des activités non poursuivies (euros)	-	-

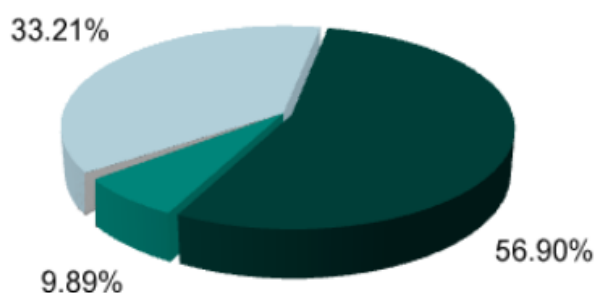


## 25. Parties liées

### 25.1. Actionnariat et gouvernance

#### (a) Actionnariat

Au 31 décembre 2025, l'actionnariat se répartit comme suit :



**NOVAAGRO Ukraine LLC:**  
l'une des principales entreprises agricoles de la région de Kharkiv en Ukraine ; la principale société mère du Groupe

- NOVAAGRO Ukraine LLC
- Libyan Foreign Bank
- Free-float

#### (a) Gouvernance

Suite à l'acquisition hors marché par NOVAAGRO Ukraine LLC de 126 084 106 actions - représentant 56,90% du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration - auprès de Konkur Investments Limited le 30 octobre 2024, la composition du Conseil d'administration d'AgroGeneration a été modifiée pour tenir compte de sa nouvelle structure d'actionnariat. Suite à la nomination (cooptation) des trois nouveaux membres du Conseil d'administration, deux administrateurs exécutifs représentant NOVAAGRO, M. Sergiy Polumysnyi et M. Volodymyr Krasovskyi, et un administrateur indépendant, M. Victor Shkarban, tous les membres précédents du Conseil d'administration, notamment M. Michael Bleyzer, M. Lev Bleyzer, M. Valeriy Dema, M. Neal Sigda, M. John Shmorhun et M. Guillaume James, ont démissionné de leur mandat d'administrateur. M. Victor Shkarban a été nommé Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration, en remplacement de M. Michael Bleyzer. Ces cooptations ont pris effet immédiatement et ont ensuite été soumises à l'approbation de l'assemblée générale annuelle d'AgroGeneration, qui s'est tenue fin septembre 2025, où elles ont été dûment approuvées par les actionnaires.

Le nouveau Conseil d'administration d'AgroGeneration a nommé Mme Olga Shantyr en qualité de Directrice Générale, avec effet immédiat, pour remplacer M. Sergiy Bulavin, Directeur Général démissionnaire.



## Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont suspendus depuis le second semestre 2020. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2025. Depuis sa nomination au poste de Directrice Générale le 30 octobre 2024, Mme Olga Shantyr n'est plus rémunérée par AgroGeneration.

### 25.2. Transactions avec les parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 31 décembre 2025 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2025		2025		31 décembre 2024		2024	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
<b>Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun</b>								
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Location de locaux*	-	-	-	-	-	-	-	(13)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	-	-	-	-	(1 935)
Autres	-	-	-	-	-	151	105	-
<b>Groupe NOVAAGRO : diverses entités sous contrôle commun</b>								
Prêts	2 832	-	-	-	-	(321)	-	-
Païement anticipé	-	-	-	-	-	(1 481)	-	-
Location de locaux *	-	-	-	-	-	(263)	-	(17)
Créances	45	-	-	-	203	-	-	-
Moins : pertes de crédit attendues	(551)	-	-	-	(3)	-	-	-
Dettes	-	(94)	-	-	-	-	-	-
Recettes	-	-	6 910	-	-	-	9 939	-
Autres recettes	-	-	1 956	-	-	-	340	-
Achats	-	-	-	2 146	-	1 864	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(130)
<b>Key management</b>								
Sergiy Bulavin	-	-	-	-	-	-	-	(47)
Olga Shantyr	-	-	-	-	-	-	-	(22)
<b>TOTAL</b>	<b>2 325</b>	<b>(94)</b>	<b>4 954</b>	<b>2 146</b>	<b>200</b>	<b>(50)</b>	<b>10 384</b>	<b>(2 163)</b>

\* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

### 25.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Certification		
BDO Paris	11	10
Fidag	11	10
<b>Total honoraires</b>	<b>22</b>	<b>20</b>



## 26. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre, 2025	31 décembre, 2024
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC)	ACA UA	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
3	AF Podolivska LLC (*)	POD	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	0%	100%
4	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
5	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
6	Tornado Agro-holding PC (**)	Tornado	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	0%	100%

(\*) En novembre 2025, le Groupe a cédé sa filiale AF Podolivska LLC par la vente de ses parts sociales à un tiers.

(\*\*) En juin 2025, le Groupe a cédé sa filiale Tornado Agro holding PC par la vente de ses parts sociales à un tiers.